

Étapes des réouvertures

D'après le discours du premier ministre du 10 mai 2021

	19 mai	9 juin	30 juin
Couvre-feu	21h	23h	Levé
Restaurants, cafés, bars	Terrasses 50 % 6 personnes par table Intérieurs fermés	Terrasses 100 % 6 personnes par table Intérieurs à 50 % Service et consommation au comptoir interdits	Terrasses et salles à 100 % Places assises Service et consommation au comptoir interdits
Restaurants des hôtels	Terrasses ouvertes 100 % - Intérieur seulement pour clients de l'hôtel	Terrasses 100 % 6 personnes par table Intérieurs à 50 % Service et consommation au comptoir interdits Ouverts aux clients extérieurs	Terrasses et salles à 100 % Places assises
Commerces	Ouverture de tous les commerces Jauge de 8 m ² / client	Jauge de 4 m ² / client	Plus de limitation
Marchés couverts	Jauge de 8 m ² / client	Jauge de 4 m ² / client	Plus de limitation
Marchés ouverts	Jauge de 4 m ² / client	Pas de jauge	Plus de limitation
Cinémas, salles de spectacles, théâtres, concerts assis	35 % de la capacité (1 siège sur 3) Plafond à 800 spectateurs	65 % de la capacité 5000 spectateurs maximum Pass sanitaire si + de 1000 spectateurs	Plus de limitation Pass sanitaire si + de 1000 spectateurs
Concerts debout	Fermeture	Fermeture	Ouverture avec jauge fixée par le préfet Pass sanitaire si + de 1000 spectateurs
Salles des fêtes, salles polyvalentes, chapiteaux	35 % de la capacité (1 siège sur 3) Plafond à 500	65 % de la capacité Pass sanitaire pour tout événement	Plus de limitation

	spectateurs	avec 1000 personnes ou plus	
Bibliothèques, musées, monuments, expositions	Jauge de 8 m ² / personne Protocole sanitaire	Jauge de 4 m ² / personne	Plus de limitation
Salons et foires	Fermés	50 % de la capacité Pass sanitaire pour tout événement avec 1000 personnes ou plus	Suppression de la jauge
Festivals en plein air Public assis	35 % de la capacité d'accueil 1000 personnes maximum	65 % de la capacité 5000 personnes maximum Pass sanitaire pour tout événement avec 1000 personnes ou plus	Jauge fixée par le préfet Protocole sanitaire Pass sanitaire si + de 1000 spectateurs
Festivals en plein air Public debout	Fermé	Fermé	Jauge de 4m ² / personnes Nombre limite de personnes défini par le préfet Pass sanitaire pour tout événement avec 1000 personnes ou plus
Discothèques	Fermées	Fermées	Point d'étape avec le gouvernement
Établissements sportifs de plein air (stades, piscines en plein air...)	- Praticants prioritaires : sans restriction ; - pratiquants non prioritaires : sports sans contacts	Sans restriction pour tous pratiquants	Sans restriction pour tous pratiquants
Rassemblements sur la voie publique	Limités à 10 personnes	Limités à 10 personnes	Plus de limitation
Spectateurs dans les établissements sportifs de plein air (stades, piscines en plein air...)	35 % de la capacité d'accueil 1000 personnes maximum	65 % de la capacité d'accueil Pass sanitaire pour tout événement avec 1000 personnes ou plus	Plus de jauge Pass sanitaire pour tout événement avec 1000 personnes ou plus
Établissements sportifs couverts	Praticants prioritaires	Sans restriction pour tous	Sans restriction pour tous

	(mineurs en milieu scolaire, en périscolaire et activités extrascolaires)	pratiquants 50 % de la capacité d'accueil	pratiquants
Spectateurs dans les établissements sportifs couverts	35 % de la capacité d'accueil 800 personnes maximum	65 % de la capacité d'accueil 5000 personnes maximum Pass sanitaire pour tout événement avec 1000 personnes ou plus	Plus de jauge Pass sanitaire pour tout événement avec 1000 personnes ou plus
Pratique sportive sur la voie publique (parcs, forêts...)	Groupe de 10 personnes maximum Sports de contacts interdits	Groupe de 25 personnes maximum Sports de contacts autorisés	Plus de restriction
Compétitions sportives en extérieur sur la voie publique (marathons, trails...)	- Sportifs professionnels : sans restriction ; - sportifs amateurs : 50 participants maximum ; - spectateurs assis 35 % des capacités d'accueil et 1000 personnes maximum - Sur le parcours d'une course, rassemblements limités à 10 personnes	- Sportifs professionnels : sans restriction ; - sportifs amateurs : 500 participants maximum ; - spectateurs assis 65 % des capacités d'accueil et 5000 personnes maximum - Sur le parcours d'une course, rassemblements limités à 10 personnes	- Sportifs professionnels : sans restriction ; - sportifs amateurs : 2500 participants maximum ; - jauge d'accueil des spectateurs fixée par le préfet (4m ² / spectateur s'ils sont debout)
Cérémonies religieuses et mariages en mairie	35 % de la capacité (1 siège sur 3)	50 % de la capacité (1 siège sur 2)	Plus de limitation
Cérémonies funéraires en extérieur	Limitées à 50 personnes	Limitées à 75 personnes	Plus de limitation
Casinos	Activités « sans contacts » (machine à sous...) 35 % de la capacité d'accueil	Toutes activités 50 % de la capacité Pass sanitaire si + de 1000 spectateurs	Toutes activités 100 % de la capacité Pass sanitaire si + de 1000 spectateurs

Bowlings, escape game, salles de jeu	Fermés	50 % de la capacité	100 % de la capacité
Zoos	50 % de la capacité d'accueil	65 % de la capacité	100 % de la capacité
Camping, auberges, résidences de tourisme	Ouverture des hébergements individuels et familiaux Les espaces collectifs suivent les règles propres à leur activité (piscine, restaurant, bar...)		
Centres de loisirs, accueils de mineurs sans hébergement	Ouverture avec protocole sanitaire adapté		
Colonies de vacances, camps scouts, accueils de mineurs avec hébergement	Activités suspendues sauf pour les mineurs handicapés, relevant de l'aide sociale ou placés sous protection judiciaire		A partir du 20 juin : reprise reprise des activités avec protocole sanitaire adapté
Stations thermales	50 % de la capacité d'accueil	100 % de la capacité	100 % de la capacité
Thalassothérapie	Fermé	35 % de la capacité Protocole sanitaire	100 % de la capacité
Croisières en bateau	Fermé	Fermé	100 % Pass sanitaire si + de 1000 personnes
Petits trains touristiques	50 % (1 place sur 2), sauf pour groupes familiaux	65 %	65 %
Remontées mécaniques	50 % (1 place sur 2), sauf pour groupes familiaux	65 %	65 %

Enseignement supérieur	50 % des effectifs	Possibilité d'organiser les examens en présentiel ou en distanciel	
Organismes de formation	Reprise en présentiel si le distanciel n'est pas possible / Examens en présentiel avec protocole sanitaire	Reprise en conditions normales	
Conservatoires	Reprise de l'enseignement Spectateurs : 35 % / 800 max	Spectateurs : 65 % / 5000 max Pass sanitaire si + de 1000	Suppression de la jauge Pass sanitaire si + de 1000

		spectateurs	spectateurs
Écoles de danse	Ouverture aux mineurs et majeurs professionnels Spectateurs : 35 % / 800 max	Ouverture aux majeurs : contacts interdits / 35 % de la classe Spectateurs : 65 % / 5000 max Pass sanitaire si + de 1000 spectateurs	Reprise de toutes les activités Suppression de la jauge pour les spectateurs Pass sanitaire si + de 1000 spectateurs
Écoles d'art lyrique	Pratique en individuel uniquement		Reprise de l'activité avec protocole sanitaire adapté Suppression de la jauge pour les spectateurs Pass sanitaire si + de 1000 spectateurs

Attention : ces conditions pourraient être modifiées en fonction de l'évolution de la situation sanitaire